



1. OBJET

L'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose aux entreprises d'investissement de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace Economique Européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

Le reporting RTS28 présenté, ci-dessous, a été examiné et soumis à la validation du comité broker de Financière Galilée.

2. QU'EST-CE QUE LE RTS 28 ?

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Dans le cadre de cette exigence, Financière Galilée doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

3. RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par Financière Galilée et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- ✓ obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- ✓ obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

Financière Galilée dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant l'exécution des ordres de ses clients dans le cadre de ses activités de prestataire de services d'investissement.

Le document d'information sur la Politique d'Exécution de Financière Galilée à destination de ses clients est disponible sur son site internet www.figalile.com. Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

3.1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs retenus par Financière Galilée, afin d'évaluer la qualité d'exécution, s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auquel un instrument financier est exécuté ;
- Les couts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre de Financière Galilée, les coûts externes explicites (frais minimum, compensation, etc...) ;
- La rapidité : temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction ;
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que Financière Galilée puisse conclure une transaction ;
- Taille : taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution ;
- et nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, Financière Galilée considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des couts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

Lors de l'examen précédant le processus de négociation, Financière Galilée utilise l'expérience et l'expertise de ses équipes pour obtenir le meilleur équilibre des facteurs permettant la meilleure exécution. Ce jugement discrétionnaire s'exerce au regard des informations disponibles à l'émission de l'ordre et pendant le processus d'exécution.

Les facteurs qualitatifs sont par exemple l'accès au marché, la part de marché, la liquidité, la connaissance du marché ou de sa spécificité, la spécialisation, la transparence des prix, le traitement des ordres, les coûts de traitement, la notation.

Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, Financière Galilée surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Notre suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution de Financière Galilée, disponible à l'adresse suivante : www.figalile.com.

3.2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

Financière Galilée n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients. Toute transaction ou relation entre Financière Galilée, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts de Financière Galilée (cf Politique d'exécution des ordres de Financière Galilée et Procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts).

3.3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution listés dans la politique d'exécution de Financière Galilée.

Les prestataires chargés de l'exécution (brokers) figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution de Financière Galilée sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

3.4. Explications de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

L'exécution des ordres est identique quelle que soit la classification des clients (non professionnelle ou professionnelle).

L'exécution des ordres est identique quel que soit le client au sein de Financière Galilée.

3.5. Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

Outre les critères de prix et de coûts lors de l'exécution, nous nous référons à la politique d'exécution des ordres et de sélection, des brokers.

Pour toutes les transactions, les ordres des clients ont été transmis pour exécution à leur teneur de compte.

3.6. Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27

Financière Galilée surveille la qualité de l'exécution fournie par les lieux d'exécution et prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Ce suivi utilise des fournisseurs et des données de marché externes et indépendants pour mesurer la qualité d'exécution des ordres. Ce contrôle comprend également des analyses fondées sur les exceptions, dont les résultats sont examinés par le département de conformité en lien avec les équipes de gérants.

4. STATISTIQUES PAR CLASSES D'ACTIFS : EVALUATION QUANTITATIVE

4.1. Définitions

- ✓ «ordre passif» : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.
- ✓ «ordre agressif» : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.

- ✓ «ordre dirigé» (directed order) : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

4.2. Répartition brokers

Catégories d'instruments financiers	Actions et instruments assimilés				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CIC Market Solutions	93,58%	79,29%	N/A	N/A	N/A
Bourse Direct	3,37%	20,50%	N/A	N/A	N/A
CACEIS Bank	3,05%	0,22%	N/A	N/A	N/A

Catégories d'instruments financiers	Outils indiciels cotés (ETP) [fonds indiciels cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities]				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CIC Market Solutions	51,35%	50,00%	N/A	N/A	N/A
CACEIS Bank	38,87%	8,62%	N/A	N/A	N/A
CA INDOSUEZ Luxembourg	8,87%	23,28%	N/A	N/A	N/A
Bourse Direct	0,91%	18,10%	N/A	N/A	N/A

Catégories d'instruments financiers	Dérivés sur actions (futurs admis à la négociation sur une plate-forme de négociation)				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CIC Market Solutions	100,00%	100,00%	N/A	N/A	N/A

Catégories d'instruments financiers	Obligations				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés

Catégories d'instruments financiers	Monétaire				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés